



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Maurice Calame : « Pour un nouveau plan directeur du sport » ;
- oui l'examen préalable de recevabilité ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de déclarer ce postulat recevable.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/2 de la Municipalité, du 16 janvier 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jacques Pernet ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 1 million de francs destiné à couvrir les frais de préparation et de dépôt du dossier de candidature à l'organisation, à Lausanne, des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020 ;
3. d'amortir en un an le crédit prévu sous chiffre 2 par le budget du Service des sports, rubrique 2101.331 ;
4. de faire figurer sous la rubrique 2101.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. d'accepter le principe de l'octroi au futur comité d'organisation, d'une subvention de 8 millions de francs et d'une garantie de couverture de déficit, étant entendu que dites subventions et garantie de couverture de déficit feront l'objet, en cas de succès de la candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse d'hiver de 2020, d'une demande formelle d'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, destiné à couvrir la part de la Ville au financement de ladite organisation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2014/1 de la Municipalité, du 9 janvier 2014 ;
- vu le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 542'000 francs pour le projet de contracting énergétique pour 4 bâtiments en construction à l'avenue de Morges 139 et à la rue Couchirard 6, portant le crédit d'investissement total à 1'470'000 francs ;
2. d'allouer à ce projet une subvention du Fonds pour l'efficacité énergétique de 88'000 francs (TTC), à porter en amortissement du solde du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné au point 1, la subvention de 180'000 francs de l'Office fédéral de l'énergie à recevoir ;
4. de porter en amortissement du crédit sollicité au point 1, un prélèvement de 274'000 francs (HT) sur le Fonds communal pour le développement durable ;
5. de prendre acte que ce prélèvement sera remboursé au Fonds par un versement annuel de 16'000 francs sur 20 ans dès l'année qui suivra la mise en service de l'installation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/65 de la Municipalité, du 19 décembre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la réalisation des essais-pilotes de traitement des micropolluants contenus dans les eaux usées et des résultats obtenus ;
2. de prendre acte de l'état d'avancement du projet d'études en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration ;
3. de régulariser le financement des études préliminaires et d'avant-projet en vue de l'amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues à la STEP de Vidy pour un montant de 1'500'000 francs par le biais du solde disponible du crédit d'études d'essais pilotes de traitement des micropolluants ;
4. d'approuver la suite des études d'amélioration des chaînes de traitement jusqu'à l'achèvement de la deuxième phase d'étude de projet ;
5. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'études de 5'000'000 de francs ;
6. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 5 ci-dessus ;
7. de prendre acte que l'intégralité des investissements, y compris les frais d'études consentis, est prévue d'être intégralement rachetée par une nouvelle entité qui sera chargée de la reconstruction de la STEP et dont la création sera proposée à l'approbation de votre Conseil dans le cadre d'un préavis à venir.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/56 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit-cadre quinquennal d'investissement du patrimoine administratif de 1'000'000 de francs, destiné à l'entretien courant des immeubles techniques d'**eauservice**, pour la période 2014 à 2018 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;
3. de faire figurer sous rubrique 4700.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/57 de la Municipalité, du 31 octobre 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de 1'300'000 francs pour financer les dépassements du préavis N° 2005/86 ;
2. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4700.331 du budget de la Direction des travaux, **eauservice** ;
3. de faire figurer sous la rubrique 4700.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2013/9 de la Municipalité, du 7 mars 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de soutenir la volonté municipale d'œuvrer, dans la limite de ses compétences, pour que tous les jeunes Lausannois puissent accéder à une formation professionnelle initiale. La Ville de Lausanne favorisera lors de la distribution de mandats de travaux ou de fournitures diverses sortant du cadre d'appels d'offres publics, les entreprises qui forment un ou plusieurs apprentis ;
2. de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat du conseiller communal Guy Gaudard « Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Julien Eggenberger « Planification des rénovations et constructions des scolaires » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2013/20 de la Municipalité, du 8 mai 2013 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse au postulat de M. Vincent Rossi « Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale » ;
2. de prélever un montant total de 55'000 francs sur le Fonds communal pour le développement durable, en vertu de l'article 1, alinéa A, lettres *b*) et *n*), en vue d'attribuer les deux mandats distincts décrits sous le point 4.2.4 ; le montant de 55'000 francs sera alloué au Service du logement et des gérances chargé de leur suivi.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le projet de règlement de M. Philipp Stauber et consorts : « Lausanne sans mendicité » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce projet de règlement.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du comité pour le rétablissement de la ligne 6 jusqu'à Praz-Séchaud et consorts (4343 signatures) : « Rétablissement de la ligne N° 6 jusqu'à Praz-Séchaud » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b*) du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 18 mars 2014

Présidence de M^{me} Natacha Litzistorf Spina, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M. Guy Gaudard : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-huit mars deux mil quatorze.

La présidente :

Le secrétaire :